

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Romain adoptera lors de la séance du 14 août 2023 le **Règlement # 2023-342 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils**;

QU'un avis de motion et un projet du présent règlement ont été donné à la séance du conseil du 10 juillet 2023;

QUE ce règlement reprend le règlement 2017-300 intégralement et y ajoute la possibilité pour le conseil, aux conditions qu'il détermine, d'autoriser la circulation des véhicules lourds (camions et véhicules-outils) lors de l'exécution de travaux routiers desquels découle une déviation de la circulation ou un détour;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouverture du bureau;

QU'UN avis public a été affiché le 13 juillet 2023.

Donné à Saint-Romain, ce **13 juillet 2023**.

Nicole Chicoine

Nicole Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nicole Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, certifie par la présente que j'ai affiché, selon l'article 4 du *Règlement 2019-316 déterminant le mode de publication des avis publics*, le présent avis public concernant le règlement # 202-342 au bureau municipal, ainsi que sur le site internet de la Municipalité (<https://www.st-romain.ca/>), en date du **13 juillet 2023**.

Nicole Chicoine

Nicole Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière